

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							J				

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire.

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance.

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction devra être adressée à J.-B. Cloutier, professeur à l'école normale Laval, celles concernant l'administration, à A. CÔTÉ ET C^{IE} éditeurs-imprimeurs, Québec.

SOMMAIRE — **PARTIE OFFICIELLE**: Nominations diverses.—Erections et délimitations de municipalités scolaires.—Dissolution d'école dissidente.—**MÉTHODOLOGIE**: Enseignement de la lecture-écriture élémentaire.—**PÉDAGOGIE**: Nouvelle édition de la géographie Toussaint et Nouveau Recueil de problèmes.—Les conseils du vieux maître.—De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école, par Mirguet.—**PARTIE PRATIQUE**: I. Dictée.—Les arbres fruitiers; II. Dictée.—L'inscription maritime, par Delacourtié; III. Le Loup et la Cigogne.—fable à mettre en prose.—La même fable en prose.—Arithmétique, problèmes.—Algèbre.—**DIVERS**: Proverbes.—Poésie—L'éternel fardeau, par M. l'Abbé A. Gingras.— Une récompense bien méritée.—Nouveau plan de Québec.

Partie officielle

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nomination des membres de certains bureaux d'examineurs

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par un ordre en conseil en date du 6 juillet courant (1882), de faire les nominations suivantes de membres de commissions préposées à l'examen des aspirants ou aspirantes au brevet de capacité qu'exige la loi, pour enseigner dans les écoles primaires de la province, savoir :

Pour le bureau séant à Saint-Hyacinthe.—Le Révd M. Théodule Boivin et l'hon. Pierre Boucher de la Bruinière, en remplacement du Révd. M. Godard et d'Hilaire Blanchard, écr., démissionnaires.

Pour le bureau séant à Carleton (Bonaventure), —Le Révd. M. Polydore Moreau et Pierre Chauveau, écr., en remplacement du Révd. M. François Gagné, décédé, et de M. J. F. Audet, qui a refusé d'accepter cette charge.

Pour le bureau catholique séant à Montréal.— M. William Fahey, en remplacement de M. William Doran, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^{ème} section, 41 Vict. ch. 6.

Eriger en municipalité scolaire distincte le territoire appelé la municipalité du village de Pointe Fortune, dans le comté de Vaudreuil, avec les limites suivantes, savoir : bornée du côté ouest par la ligne provinciale entre les provinces de Québec et Ontario, au côté sud par les terres de la Côte Saint-Thomas, au côté est par le lot No. 29, de la Baie de Rigaud, et au côté nord par la rivière Ottawa.

Eriger en municipalité scolaire distincte la nouvelle municipalité rurale de Leeds Est, dans le comté de Mégantic, avec les mêmes limites qui lui sont assignées comme telle municipalité par ordre en conseil du 20^e jour d'octobre dernier (1881).

Avis de demande d'érection de municipalités scolaires en vertu de la 5ème section, 41 Vict. ch. 6.

Ériger en municipalité scolaire la paroisse de Sainte Barbe, dans le comté de Huntingdon, avec les mêmes limites qui lui ont été données lorsqu'elle a été érigée civilement par proclamation en date du 12 juin 1882.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Dissolution de la dissidence du village Lauzon, dans le comté de Lévis

Ordre en Conseil No. 218. }
Approuvé le 6 juillet 1882. }

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil d'ordonner : Qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité du village de Lauzon, dans le comté de Lévis, ont laissé passer plus d'une année sans avoir d'écoles en opération ; qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution ; qu'ils ne prennent aucune mesure pour avoir de écoles, et que les avis requis par la loi ont été donnés dans la *Gazette Officielle*. En conséquence, en vertu de l'acte 32 Vict., ch. 16, la dite corporation des Syndics d'écoles dissidentes de la municipalité du village de Lauzon est déclarée dissoute.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Avis de demande d'annexion et de délimitation de municipalité scolaire en vertu de la 5ème section 41 Vict. chap. 6.

Annexer à la municipalité scolaire de " Saint-Frédéric ", comté de Beauce, cette partie de " Broughton ", (dans le même comté), qui y est annexée pour les fins civiles de paroisse, par proclamation du 27 février 1879.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par un ordre en Conseil en date du 28

juillet dernier (1882,) de nommer le Rév. R. W. Norman, un des commissaires du bureau de commissaires des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même, (le terme d'office étant expiré).

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 29 Juillet 1882.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil de nommer M. Joseph Pacifique Nantel, à la charge d'inspecteur d'écoles pour les comtés de Terrebonne et Deux-Montagnes, et pour partie du comté d'Argenteuil, en remplacement d'Anthine Pilon, écuyer, dont la commission a été révoquée.

— 000 —

Examen

Mercredi, le cinquième jour de juillet dernier, les examinateurs nommés par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique se sont assemblés dans les salles de l'école normale Laval. Trois candidats se sont présentés et deux ont subi leur examen avec succès, MM. Onésime Thibault et J. P. Nantel. Ce dernier, comme on vient de le voir, a été nommé en remplacement de M. Pilon.

— 000 —

MÉTHODOLOGIE

Enseignement de la lecture-écriture élémentaire

On admet généralement qu'il n'est pas rationnel de commencer l'enseignement de la lecture et de l'écriture aux petits enfants, dès le jour de leur première entrée à l'école.

Des pédagogistes éminents, entre autres Denzel, Poelman, de Turck et Pestalozzi, recommandent de développer préalablement leurs faibles intelligences et leurs organes vocaux encore inhabiles, par les leçons de choses et par des exercices de langue parlée.

De Turek dit même "qu'il faut renvoyer la lecture à la huitième année."

En théorie, l'entente est parfaite entre les hommes d'école; il n'en est pas de même en pratique parce que beaucoup d'instituteurs craignent les critiques des parents. Cette crainte est justifiée; certains parents ne se gênent nullement pour taxer d'incurie ou d'incapacité le maître de leurs enfants, lorsque ceux-ci ne donnent pas au bout de quelques jours, une preuve de leurs progrès en lecture ou en écriture. C'est pour échapper à ces reproches que des instituteurs commencent les leçons de lecture et d'écriture proprement dites, avant d'avoir préparé les élèves à les recevoir avec fruit.

Nous n'écrivons pas ces lignes en vue de blâmer les instituteurs qui cherchent à gagner par ce moyen la confiance des familles; cependant nous devons déclarer que l'on ne saurait approuver cette dérogation flagrante aux lois de la pédagogie universelle. Le laboureur le plus inepte ne répand jamais la graine avant d'avoir remué et ameubli le sol par une culture préalable. Toute terre qu'il veut ensemer est préparée par de fréquents et profonds labours, à recevoir la semence. C'est la méthode indiquée par le simple bon sens. L'instituteur qui débute par des leçons de lecture et d'écriture, suit une marche tout opposée. Il répand la semence dans une terre non préparée, il sème avant d'avoir labouré. Il n'est donc pas surprenant que ses leçons restent en partie stériles; l'intelligence et les organes vocaux demandent, comme le sol, une culture préalable.

Une série d'exercices intellectuels, d'exercices vocaux et d'exercices graphiques constitue à nos yeux la préparation

rationnelle aux leçons de lecture et d'écriture. Nous ne dirons pas, avec de Turek, que ces exercices préparatoires doivent se prolonger jusqu'à la huitième année; mais nous croyons qu'il est nécessaire d'y consacrer au moins les six premières semaines. C'est en vue de faciliter et d'encourager l'essai de ces exercices que nous publions les programmes suivants.

Exercices vocaux et exercices graphiques préparatoires aux exercices de lecture-écriture-orthographe.

A. EXERCICES VOCAUX.

1. Son. — Son simple. — Son articulé. — Voix et articulations. — Décomposition de sons articulés.
2. Connaissance de la syllabe. — Décomposition de syllabes en articulations et en voix, ou en voix et en articulations. Formation de syllabes.
3. Connaissance du mot. Recherche de mots renfermant les syllabes décomposées. (Ne séparer jamais l'idée du mot). Recherche de mots d'une, de deux, de trois, etc., syllabes. — Décomposition de ces mots en syllabes.
4. Connaissance de l'articulation composée. Décomposition de syllabes formées d'une articulation composée d'une voix. — Recherche de mots renfermant les syllabes décomposées. — Décomposition de ces mots en syllabes.
5. Connaissance de la phrase. — Décomposition de la phrase en mots. — Formation de phrases renfermant des mots donnés. Décomposition de ces phrases.

B. EXERCICES GRAPHIQUES.

1. Tracé du point. — Alignement de points — Combinaisons de points.
2. Tracé de la ligne droite. — Tracé de lignes droites parallèles au bord de l'ardoise

(portée de l'écriture). — Tracé de lignes parallèles *inclînées* (pente de l'écriture). — Combinaison des deux tracés précédents (portée et pente de l'écriture).

3. Tracé de *déliés* et de *nœuds*.

4. Tracé de *jambages*. — Id. de jambages avec déliés en haut et en bas.

5. Tracé de *crochets de tête*. — Id. de jambages avec crochet de tête. — Id. de *crochets de pied*. — Id. de jambages avec crochet de pied. Id. de jambages avec crochet de tête et de crochet de pied.

6. Tracé d'un *demi-ovale* de gauche. — Id. du demi-ovale de droite — Id. de l'ovale complet.

7. Tracé de *boucles* d'en haut. — Id. de jambages bouclés en haut — Id. de boucles d'en bas. — Id. de jambages bouclés en bas. — Id. de jambages bouclés en haut et en bas.

(à suivre.)

— 000 —

PEDAGOGIE

(Les directeurs de maisons d'éducation feront bien de lire cet article avant de faire leurs achats de livres pour l'année prochaine.)

La géographie de F. X. Toussaint vient de paraître revue et corrigée. Un ouvrage de ce genre doit être retouché chaque année, ou du moins de deux ans en deux ans. Ceux-là seuls qui suivent les événements des temps modernes savent les changements qui surviennent dans une année, parmi les différents Etats de l'Univers.

Le professeur lui-même peut-il indiquer ces changements à ses élèves ? Oui si ce professeur a le temps de suivre les faits jour par jour ; mais la plupart de nos professeurs sont de jeunes gens qui viennent de terminer un cours d'études, et qui étu-

dient diverses branches ; ou bien ce sont des Dames appartenant à des institutions dont les membres généralement ne lisent pas les journaux ; de sorte que la plus grande partie de ces professeurs enseignent non la géographie actuelle, mais plutôt la *géographie passée*.

Nous pouvons dire que la géographie de F. X. Toussaint, édition de 1882, est moderne et actuelle, donnant pour le pays les résultats du dernier recensement, quoique l'auteur n'ait pas eu le temps de changer les statistiques de détail. Ces changements sont remis à l'année prochaine.

Il y a peut-être erreur quant à la population générale de l'Afrique équatoriale, qui est estimée à 100,000,000 d'âmes. Les missionnaires de cette contrée portent cette population à près de 200,000,000. Mais on devine qu'il est plus difficile de faire des recensements parmi ces mangeurs de chair humaine que *dans la province de Québec*.

— 000 —

Depuis longtemps les instituteurs et les institutrices demandaient une série de problèmes, de devoirs et de concours. Un recueil d'exercices, de devoirs et de concours, en "Annexe à l'Arithmétique de F. X. Toussaint, vient d'être publié par le même auteur.

Cet ouvrage a été approuvé par le Conseil de l'Instruction publique à sa dernière séance. Ce recueil a pour but de faciliter l'enseignement de l'Arithmétique et de donner des devoirs journaliers aux enfants.

"Exercices posés à effectuer, exercices suivis de réponses, devoirs et concours sans réponses : " tel est le plan de ce Recueil.

Les réponses accompagnées d'une "clef ou d'une demi-clef," sont placées dans un second Recueil, qui, dans quelques jours

sera offert aux professeurs. Ce dernier recueil contiendra, outre ces réponses, une série de problèmes, devoirs et concours semblables sur le Toisé et l'Algèbre.

Enfin les réponses à ces problèmes d'Algèbre et de Toisé seront placés dans un troisième petit ouvrage, qui sera prêt pour l'ouverture des classes de la présente année scolaire.

— 000 —

LES CONSEILS DU VIEUX MAÎTRE

Discipline extérieure

Il existe aujourd'hui un certain courant d'idées qui porte l'instituteur à se désintéresser entièrement de ses élèves en dehors des six heures réglementaires qu'il doit à leur éducation et à leur instruction. Vous avez entendu formuler cette doctrine : " Une fois sortis de l'école, ce que font les " enfants ne me regarde plus, ni légale- " ment, ni moralement. Je ne veux même " pas qu'on me parle de leurs faits et " gestes. " Et vous me demandez mon avis sur ce point.

Légalement, il est évident que vous n'êtes en aucune façon responsable de la conduite de vos élèves hors des classes. Ils relèvent alors de leurs familles. Moralement, c'est autre chose.

Je connais des écoles où les enfants se conduisent comme de vrais sauvages : ils sortent de la classe en se bousculant, en poussant des cris, en courant de toutes leurs forces jusque sur la place publique. Là, il s'arrêtent, déposent à terre sacs et cartons, et se livrent à des jeux bruyants entremêlés de scènes de pugilat quelquefois sanglantes. Les pierres volent de tous côtés, brisent les devantures des boutiques, blessant les passants, qui s'esquivent en

disant : " Quels polissons ! quels mauvais sujets ! " Hasardent-ils une observation ? ce sont des huées et des insultes. Et vient alors la réflexion bien connue : " Est-ce " à l'école qu'on vous apprend de si belles " choses ?... C'est votre maître qui vous " conseille d'agir ainsi ? "

Rien n'est respecté par ces voyous précoces, ni les personnes, ni les propriétés.

Il n'y a pas de clôture qui arrête leurs déprédations à la saison des fruits. Ils escaladent les jardins, courent les vergers et les champs. Le képi lointain du garde-champêtre ne les inquiète guère : ils aiment jouer des jambes. Le jour de la fête, il rôdent du matin jusqu'au soir autour des boutiques, et ils volent ce qu'ils peuvent. Leur tenue débraillée, leur physionomie ingrate, leurs yeux faux disent ce qu'ils sont : des enfants mal élevés, d'éhontés polissons.

L'instituteur sait tout cela. " Je m'en " lave les mains ; ce n'est pas mon affaire ! "

Pensez-vous que ce soit là une bonne parole ? que le rôle d'éducateur soit de cette manière bien compris ? Croyez-vous qu'un tel maître possède l'estime de sa paroisse et que son autorité peut y être bien assise ?... Entendez les familles causer : " M. X... ne sait pas se faire obéir. Il n'a " pas de discipline. Les enfants sont sans " éducation. " Vienne l'heure des difficultés, personne ne se mettra en avant pour le défendre. Il tombera. Il partira.

Je connais une autre localité importante, où l'école des garçons réunit un nombre considérable d'élèves. Vous les voyez sortir à onze heures, à quatre heures silencieux, en rangs, par rues et par quartiers. Suivez les. A peine quelques conversations à voix basse. Ils vont, et chacun, arrivé devant sa porte, rentre paisiblement

chez soi. Les places publiques sont paisibles, et la sécurité y règne. Aucune déprédation nulle part. Les enfants saluent respectueusement les passants. Le maître leur a dit : " Au dehors, comme à l'école, vous devez être convenables et dignes. Vous devez vous respecter, respecter autrui, faire honneur au maître qui vous instruit, à la maison qui vous reçoit. Que je n'apprenne pas de bassesses de votre part ! Vous en répondrez devant vos familles, que j'aviserai ; devant votre instituteur, qui veut que vous soyez des hommes. "

L'autre soir, l'un des écoliers fumait sur le pont. Le maître passait par là. Oh ! il ne dit rien sur le moment. Mais le lendemain, un billet avertissait les parents de la précocité malheureuse de leur fils. Ils vinrent à l'école remercier l'instituteur de son intervention dévouée. Ecoutez ce qui se dit dans la ville : " M. X... tient bien les enfants. On le craint et on l'aime. Voilà le maître qu'il nous faut. " Et, parce qu'on le sait dévoué ; parce qu'on sait qu'il n'agit point en mercenaire, avare de son temps et de ses peines, on le tient en haute estime, son autorité demeure incontestée, il est solide sur ses pieds et ne redoute aucune anicroche.

Est-ce que l'officier trouvant un de ses soldats qui se conduit mal, qui salit l'uniforme, reste indifférent et impassible ? Est-ce que le premier venu qui voit un enfant commettre une grossièreté ne le rappelle pas à l'ordre et aux convenances ? Seul, le maître chargé de l'éducation de cet enfant fermerait les yeux et se tairait ? L'école est déshonorée : il ne s'en inquiète pas ! hors de la classe, rien ne le regarde plus !

Non mon ami, cela n'est pas possible. Il n'est pas possible d'admettre qu'un institu-

teur se désintéresse d'une manière absolue de la tenue et de la conduite de ses élèves au dehors de l'école. Lors même que son dévouement à l'enfance ne lui ferait pas une obligation d'intervenir comme conseiller et comme ami, le seul souci de la bonne réputation de son école lui commanderait de ne pas rester indifférent aux actes mauvais accomplis par ses élèves dans la rue ou dans les champs.

L'opinion publique, nous l'avons vu, se prononce pour ou contre le maître, suivant que l'éducation des enfants, au dehors, est bonne ou mauvaise. Et décliner la responsabilité, c'est précisément l'aggraver. Tous les efforts réunis donnent déjà, bien souvent, de si pauvres résultats ! Sans vouloir s'ériger en sergent de ville et en garde-champêtre, ne peut-on pas, à l'occasion, remettre dans la bonne voie les enfants qui s'en écartent ? signaler, en classe, les délits commis, les grosses fautes à éviter, indiquer ce qui est permis et ce qui ne l'est pas ? punir, enfin, et surtout faire punir à la maison ceux qui persistent à compromettre l'honneur de l'école et à se jouer de toute autorité ? L'éducation morale et civique ne saurait expirer au seuil de l'école : elle se fait partout, en classe, en public et dans le monde : partout où l'heureuse influence d'un instituteur dévoué peut se faire sentir, elle doit s'exercer.

Evidemment, il faut dans cette intervention de la mesure et du tact. Il ne s'agit pas de se transformer en croque-mitaine et en grand justicier de toutes les fautes de la gent enfantine. Ainsi, une mère vous amène son fils coupable. " Punissez-le, vous dit-elle. " Non. C'est à elle de le punir ; car on doit distinguer entre une faute commise à la maison, sous le toit de la famille, et les scandales ou les méfaits

de la rue, appelant la vindicte publique et une répression formelle.

Résumons-nous donc en disant que l'action éducatrice de l'instituteur doit atteindre les enfants jusque dans leurs actes extérieurs, par des visites aux parents, par des billets, par le livret de correspondance. Suivre ainsi d'un œil affectueux ceux qu'on est chargé d'élever, c'est comprendre la grandeur de sa tâche, c'est voir dans chaque enfant un citoyen de demain, c'est songer à l'avenir de son pays.

A. TROUILLET.

— 000 —

De la nécessité des études pédagogiques pour les hommes d'école

On a dit souvent, et avec raison, que la pédagogie est la science du bon sens ; mais on a parfois tiré de cet aphorisme une déduction fautive qui mérite d'autant plus d'être combattue qu'elle est de nature à produire des conséquences fort regrettables. On a affirmé que l'instituteur, poussé vers l'enseignement par une vocation réelle, et doué des dispositions spéciales qu'elle suppose, pouvait non seulement se dispenser des études pédagogiques préparatoires, mais s'abstenir aussi d'assister aux conférences, de consulter ses collègues, et même de lire les revues et les ouvrages qui traitent de la matière. Nous croyons que c'est là une erreur profonde ; nous affirmons même, et nous allons prouver, que l'instituteur a bien plus besoin encore d'études spéciales, pour se préparer à l'exercice de son état, que celui qui se propose d'embrasser toute autre profession libérale ou de pratiquer un métier quelconque.

Quelle est la science, au reste, dont quelqu'un puisse espérer de pénétrer seuls tous les secrets, qui soit susceptible d'être

créée, en quelque sorte, et portée tout d'un coup, par l'effort d'une intelligence et d'une volonté supérieures, au plus haut degré de perfection ? Entre toutes les sciences, il n'en est aucune dont les commencements n'aient été faibles et les progrès pénibles ; en général, ceux-ci se produisent par voie d'évolution lente : les tâtonnements, les écarts, les réactions, retardent leur marche. Supposez qu'un homme du plus puissant génie apparaisse tout à coup dans une nation barbare ; supposez que des aptitudes merveilleuses se révèlent en lui pour une science quelconque, les *mathématiques*, par exemple. Pour en arriver seul au degré de connaissances que nous possédons en cette matière, il aurait d'abord à inventer tout ce que l'humanité a mis des siècles à découvrir. Que de temps il devrait employer à des observations et à des calculs préliminaires ; que d'expériences vaines il aurait à tenter pour acquérir les premiers éléments de cette science ! Un élève d'athénée, qui a terminé ses classes scientifiques, en sait aujourd'hui plus en mathématiques, que Newton et Pascal n'en ont jamais connu. Au contraire, placez cet homme au sein d'une société où existe une haute civilisation intellectuelle et matérielle ; épargnez-lui toutes les pertes de temps occasionnées par les tentatives et les expériences infructueuses dont nous venons de parler : très jeune encore, il se trouvera en possession de matériaux considérables, que plusieurs vies successives ne lui auraient pas permis de rassembler, dans les conditions moins bonnes, indiquées en premier lieu. Aussi marquera-t-il son passage sur la terre par des découvertes utiles, parfois éclatantes et grandioses. L'analogie, sous ce rapport, entre la pédagogie et les autres sciences est absolue

et nous pouvons conclure, de cette similitude, qu'avant d'entrer dans la carrière de l'enseignement, il est indispensable, si l'on veut se porter à la hauteur de la science moderne, d'avoir étudié, théoriquement et pratiquement, la pédagogie et la méthodologie, qui s'appuient sur la connaissance de la physiologie, de la psychologie et des lois qui en découlent. Un instituteur qui devrait se former seul, sans le secours des études normales, ni des livres spéciaux, ni des conférences et sans jamais consulter ses collègues, traverserait la plupart des phases par lesquelles ont passé les générations d'hommes d'école qui l'ont devancé. Il aurait aussi à franchir une longue période de tâtonnements, à revenir des mêmes erreurs que celles où ils sont tombés ; et lorsque son expérience l'aurait suffisamment instruit, bien des années se seraient écoulées et il aurait déjà causé beaucoup de mal.

Montrons d'abord que l'instituteur a besoin d'études pédagogiques théoriques. Concevait-on quelqu'un qui, sans connaître le premier mot de l'anatomie et de la physiologie, se mettrait à traiter des malades ou des blessés, prescrivant des médicaments, coupant des membres ou hasardant d'autres opérations chirurgicales ? Et l'on ne trouverait pas étrange de voir certains hommes téméraires, aborder la carrière de l'enseignement sans avoir préalablement étudié la constitution physique, mentale et morale de l'homme, et sans avoir réfléchi à la nature de l'enfant, de façon à connaître ses besoins, ses goûts, ses tendances, ce que peuvent ses facultés et quelles sont les lois de leur développement naturel ? Si les conséquences immédiates d'une éducation donnée par un incapable sont moins apparentes que celles qui résultent de l'exercice de la médecine ou de la chirurgie, sans en

avoir étudié la science, les suites éloignées n'en sont ni moins certaines, ni moins graves.

V. MIRQUET.

(A suivre)

— 000 —

PARTIE PRATIQUE

I

Dictée

LES ARBRES FORESTIERS

De ce nombre sont : le chêne, le hêtre l'orme, le frêne, le peuplier, le saulo, le sycomore, le charme, le tilleul, etc. Ajoutons-y les essences résineuses, parmi lesquelles on distingue les pins et les sapins, communs dans les Alpes et dans les Vosges ; les cèdres, les cyprès, les ifs et les mélèzes, qui ornent les jardins. Tous ces arbres se cultivent pour leur bois, utilisé dans la charpente, la menuiserie et le charronnage. En outre, le chêne produit le gland, dont les porcs sont très friands, et le hêtre donne la faine dont on extrait de l'huile.

EXPLICATIONS.—*Forestier*, de *forêt* qu'on écrivait autrefois *forest*.—*Les essences* : le mot *essence* veut dire, à proprement parler, ce qui est, ce qui existe : en terme d'eaux et forêts, on appelle *essences* les espèces d'arbres qui prédominent dans un terrain.—*Pin et pain*.—*Tous ces arbres*, etc. : on cultive tous ces arbres, parce qu'on en utilise le bois.—*Se cultivent* : pour *sont cultivées*.—*Charronnage* : rapprocher *charron* et *char* : c'est l'artisan qui fait des chars, voitures, etc.—*Porc* : porc, porc.—*Hêtre* et *être*.

II

Dictée

(Orthographe usuelle)

L'INSCRIPTION MARITIME

Les premiers numéros sortis au *tirage au sort* forment le contingent de l'armée de mer. Mais les marins de la *flotte*, les maîtres et ouvriers des arsonaux sont fournis par l'inscription maritime. Tous ceux qui se livrent à la navigation et à la pêche, ou exercent une profession maritime sont compris dans l'inscription maritime ; les *limites* de l'inscription maritime sur la côte sont déterminées par décret du Président de la République. Tous ceux qui font partie de l'inscription maritime, et qui sont agés de dix-huit à cinquante ans, doivent à la marine de l'Etat leurs *services* ; ils sont divisés en quatre classes, qui sont appelées successivement et par ordre. Le marin inscrit, qui veut se soustraire aux obligations qui résultent de l'inscription, peut le faire, en déclarant qu'il renonce à la navigation et à la pêche. L'inscription maritime confère aussi *certain*s avantages : ceux qui y sont compris ne sont pas soumis à la loi du recrutement ; après un certain temps de navigation, ils obtiennent une *pension* ; les enfants des marins en activité de service sur les bâtiments de l'Etat ou dans les ports ont droit à un *secours*. (1)

DELACOURTIE.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.

Tirage au sort. Le maître donnera quelques explications sur la façon dont il s'opère. = *Flotte*. Elle se compose actuel-

(1) La part que les circonstances devront nécessairement faire prendre à la France dans la présente guerre d'Egypte donne de l'actualité à la dictée ci-dessus.

lement d'environ 20 à 25 cuirassés de premier rang, de 10 à 14 cuirassés de second rang, de bateaux torpilleurs et garde-côtes, enfin de 170 bâtiments non cuirassés. Après celle de l'Angleterre, notre marine militaire est la plus puissante du monde. = *Limites*. Rapprocher : *bornes, frontières, confins*. = *Faire*. Conjuguer ce verbe. Rendre compte de sa signification dans les expressions suivantes : *faire* le pain, *faire* un projet, *faire* son lit, *faire* des affaires, *faire* cinq ans à l'armée, etc. = *Services*. Les inscrits restent trois ans, en temps de paix, sur les navires de l'Etat. Les quatre classes, qui donnent un total d'environ 71,000 hommes mariés sans enfants et des pères de famille. = *Certain*s. Nature de ce mot ? = *Pension*. Sa fonction ? = *Secours*. de la même famille : *secourir, secourable...* ; *recourir, recours...* ; *accourir...* ; *discourir, discours...* ; *concourir, concours...* ; *cours, course, coursir, curseur, cursive, courir, courant, coureur...*

NOTA.—1o. Souligner les compléments directs d'un trait et les compléments indirects de deux traits.—2o. Expliquer : *contingent, arsenal, obligation, activité de service, bâtiment...* — 3o. Enumérer les différents grades de la marine militaire. Montrer la nécessité d'une forte marine militaire pour une puissance coloniale comme la France.

III

Fable à mettre en prose

LE LOUP ET LA CIGOGNE

Les loups mangent gloutonnement.
Un loup donc étant de frairie
Se pressa, dit-on, tellement,
Qu'il en pensa perdre la vie :

Un os lui demeura bien avant au gosier.

De bonheur pour ce loup, qui ne pouvait crier,

Près de là passe une cigogne.
 Il lui fait signe ; elle accourt.
 Voilà l'opératrice aussitôt en besogne.
 Elle retira l'os, puis, pour un si bon tour,
 Elle demanda son salaire.
 Votre salaire ! dit le loup.
 Vous riez, ma bonne commère ?
 Quoi ! ce n'est pas encor beaucoup
 D'avoir de mon gosier retiré votre coup !
 Allez, vous êtes une ingrante :
 Ne tombez jamais sous ma patte.

LA FONTAINE.

LA MÊME FABLE EN PROSE

Le Loup et la Cigogne

Les loups sont très gourmands, ils mangent avec voracité ; je connais bien des enfants qui font de même et qui s'en repentent souvent après. Un loup, étant de bombance, se pressa si vite d'avalier qu'il en pensa perdre la vie. Voyez un peu ce qu'il aurait gagné à tant se gorger ! Un os lui entra bien avant dans le gosier et ne voulait point en sortir. Malheureux loup, il ne pouvait crier, et il serait certainement mort suffoqué. Heureusement par là passe une cigogne. Il lui fait signe, elle accourt aussitôt. Les cigognes ont un long bec, de plus il paraît qu'elles sont obligées, c'est une grande qualité. Celle-ci n'hésita pas à retirer l'os, puis elle demanda son salaire. Mais la reconnaissance n'est pas le fort des loups. « Votre salaire ! dit le glouton, vous riez je crois, ma commère ? Quoi ! ce n'est pas encore beaucoup que je vous aie laissé retirer votre cou de mon gosier ! Vous êtes une ingrante, ne tombez jamais sous ma patte. »

Ainsi pour ce loup, ne pas faire de mal à qui lui avait fait du bien, c'était déjà un grand acte de reconnaissance. Ingrat, égoïste en même temps que gourmand, ces

trois grands défauts peuvent conduire à tous les vices.

DEVOIR. Mettre en prose *Le Renard et la Cigogne*. En ayant soin d'exiger des enfants des réflexions que peut faire naître ce sujet dans leurs jeunes têtes.

— 000 —

Arithmétique

PROBLÈMES

1. Partagez entre 19 pauvres \$57.57, 125.4 lbs de bœuf, 247.38 lbs de lard, 378.86 lbs de farine, et dites quelle sera la part de chacun.

Rép. \$3.03.

» 6.6 lbs bœuf.

» 13.02 lbs lard.

» 19.94 lbs farine.

2. Un minot de blé rend 42 lbs de farine, 1 lbs de son et 9 lbs de recoupes. Combien rendront 27 minots ?

Rép. 1134 lbs farine.

» 189 » son.

» 243 » recoupes.

3. Une personne possède une somme de \$1000. Elle achète $3\frac{1}{4}$ acres de terre à \$24.00 l'acre. Que doit-elle payer et combien lui restera-t-il ?

Rép. Elle paiera \$816.00

» Il reste \$184.00

4. Un cultivateur a récolté 1250 minots d'avoine ; il en dépense en moyenne $\frac{3}{4}$ de minot par jour, et en réserve 80 minots pour sa semence. Combien en dépense-t-il durant l'année, et combien lui rapporte le reste qu'il vend à raison de \$0.57 le minot ?

Rép. Il dépense $281\frac{1}{4}$ minots.

« Il reste, après les 80 minots retranchés, $888\frac{3}{4}$ à 57 cts = \$506.59.

5. Un marchand fait escompter à une banque un billet de \$540.75 à 7%, daté du

1^{er} février 1882 et payable en 4 mois. Combien devra-t-il recevoir ?

Ce billet, y compris les 3 jours de grâce, sera dû le 4 juin = 124 j.

Rép. \$527.90

— 000 —

Algèbre

Il y a un certain nombre de trois chiffres dont la somme est 20; trois fois la somme des chiffres extrêmes égale 17 fois le chiffre du milieu, et si l'on soustrait 99 du nombre lui-même les chiffres seront renversés. Quel est ce nombre ?

Soient x, y, z le nombre

$$(1) \quad x + y + z = 20$$

$$(2) \quad 3x + 3z = 17y$$

$$\text{et } x + z = \frac{17y}{3}$$

$$(3) \quad 100x + 10y + z = 100z + 10y + x + 99$$

En transposant, $99x - 99z = 99$

$$x - z = 1$$

En substituant, $\frac{17y}{3}$ pour $x + y$ dans le 1^{er}

$$\text{cas, } \frac{17y}{3} + y = 20$$

Dégageant les fractions $17y + 3y = 60$

$$y = 3 \text{ chiffre du milieu.}$$

Mais on a $x + z = \left(\frac{17y}{3}\right) = 17$

$$x - z = 1$$

En additionnant $2x = 18$

$$x = 9 \text{ premier chiffre}$$

En soustrayant $2z = 16$

$$z = 8 \text{ troisième chiffre,}$$

et le montant est 938.

PREUVE.

$9 + 3 + 8 = 20$ somme des chiffres.

$3(9 + 8) = 17 + 3$ seconde condition.

$938 - 99 = 839$ troisième condition.

— 000 —

DIVERS

Proverbes

Quand on parle du loup, on en voit la queue. Souvent les personnes dont on parle arrivent juste à ce moment. C'est pour cela qu'il est bon de ne point dire du mal des absents, de peur d'avoir à rougir devant eux.—*Les paroles s'envolent, les écrits restent.* Mais quand on est honnête, la parole donnée vaut un engagement signé. On ne doit jamais renier sa parole, voilà pourquoi il ne faut pas la donner légèrement.—*Tous les chiens qui aboient ne mordent pas.* Beaucoup de gens s'emportent et menacent sans pour cela faire aucun mal, seulement il vaut mieux s'abstenir de toute colère vaine. Il ne faut pas mordre, mais même il ne faut pas aboyer.—*Adorer le veau d'or,* n'aimer que l'argent.—*La peur donne des ailes.* Quand on redoute un danger, on court de toutes ses forces pour l'éviter. Il vaudrait mieux souvent le regarder en face, ce serait plus courageux et on pourrait en triompher.—*Tirer les vers du nez de quelqu'un.* Lui faire des questions insidieuses, lui arracher par ruse des paroles qu'il ne voudrait pas dire. C'est un procédé peu honnête et celui qui l'emploie n'est pas estimable.

DEVoir. Expliquer les proverbes suivants :

Il attend que les alouettes lui tombent toutes rôties dans la bouche.—Prendre la balle au bond.

Développement. C'est trop chanceux cela et je ne crois pas qu'on l'ait jamais vu. Il n'y a que les paresseux qui pourraient ainsi attendre bouche ouverte, mais on sait que les paresseux ne réussissent jamais à rien; c'est pourquoi on a raison de leur appliquer le proverbe. Ils attendront toujours qu'une bonne chance leur arrive, et comme ils ne se donneront aucune peine pour l'obtenir, elle ne viendra jamais.

Quant à l'autre proverbe, il me semble tout l'opposé du premier. *Prendre la balle au bond*, c'est à dire saisir l'occasion dès qu'elle se présente, être éveillé, alerte, ne perdre point son temps, ne point regretter sa peine et être toujours prêts à profiter des circonstances pour faire son chemin. Voilà un bon proverbe et je me promets bien de le mettre en pratique aujourd'hui et toujours.

HENRI.

— 000 —

Poésie

L'ÉTERNEL FARDEAU

IL est, mon frère, un meuble sombre
Qu'en t'éveillant tu vois d'abord :
La nuit dans ta chambre est encor,—
Tu vois au mur la croix dans l'ombre !

Il faut la porter tout le jour.
Mais elle est douce, elle rayonne,
Mais de fleurs la croix se couronne
Pour qui la porte avec amour !

Le Bon Dieu, de ses mains divines,
Pour notre épaule a fait ce poids :
Quand on veut secouer la croix,—
La croix se hérissé d'épines !

Elle est d'un bois très différent ;
Divers le mal qu'elle nous cause.
Elle est parfois en bois de rose :
Elle est d'un bois toujours pesant !

A. GINGRAS, Ptre

Novembre 1880.

— 000 —

Une récompense bien méritée.

Au mois d'avril 1880, nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que les membres de la commission canadienne et du jury international à l'exposition universelle de 1878 avaient reçu du gouvernement français un diplôme et une médaille, grand modèle pour services rendus à l'exposition. Tous les membres des commissions et du jury international avaient droit à ce témoi-

gnage du gouvernement français. M. U. E. Archambault, pour cette récompense comme pour toutes les autres provenant de l'exposition, avait été exclu, nous ne savons pourquoi.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à la demande de M. Gustave Drolet et des amis que M. Archambault a su se créer en France, le gouvernement français vient de réparer l'erreur volontaire ou involontaire de la commission anglaise, en accordant à M. Archambault, par décision ministérielle, la médaille et le diplôme commémoratifs auxquels il avait droit en sa qualité de membre du jury international.

M. U. E. Archambault vient de recevoir ces précieux souvenirs.

Le diplôme porte : Diplôme commémoratif offert à M. Archambault.—Juré suppléant.—Groupe II.—Colonies Anglaises—Canada—services rendus à l'Exposition.

La médaille porte sur un côté le plan du palais du Champ de Mars et du Trocadéro, soutenu par deux anges, avec l'inscription :

L'an 1878, le huitième de la République française, le Maréchal de MacMahon, Duc de Majenta, étant président.—Teisserenc de Bort, ministre du Commerce et de l'Agriculture—J.-Bte Krantz, sénateur, commissaire général—Est inaugurée l'Exposition Universelle.

Sur le revers : la République couronnant les vainqueurs au Champ de Mars.

—La Minerve.

— 000 —

Nouveau plan de Québec

Les amis de l'éducation apprendront sans doute avec plaisir que le plan de la ville de Québec, publié cette année conjointement au "Directory Cherrier," est l'œuvre de M. C. A. Lefèvre, Professeur de dessin à l'école normale Laval.